

## SOCIOLOGIE

### ÉPREUVE À OPTION : ORAL

Laure Blévis, Frédérique Omer-Houseaux

**Coefficient** : 3 ; **Durée de préparation** : 1 heure

**Durée de passage devant le jury** : 30 minutes dont 15 d'exposé et 15 de questions

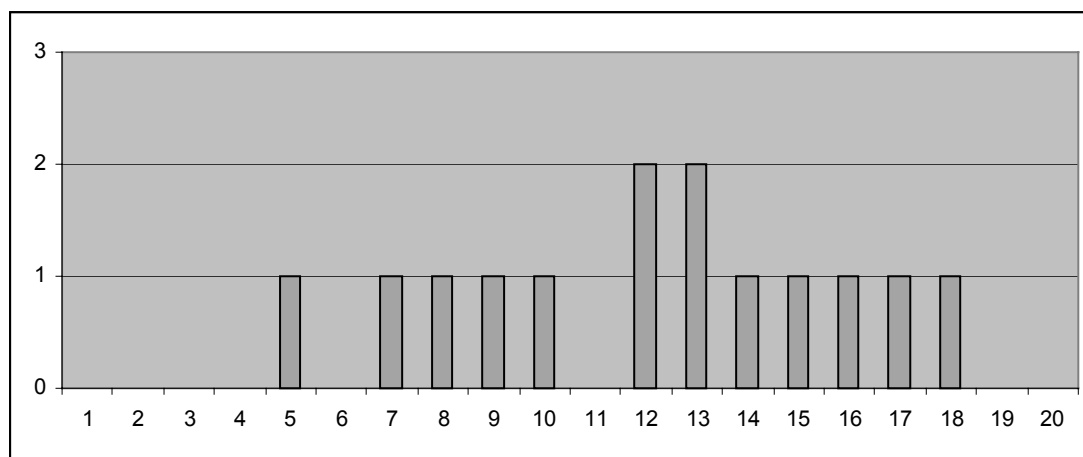
**Type de sujets donnés** : question unique

**Modalités de tirage du sujet** : tirage au sort d'un sujet (pas de choix)

**Liste des ouvrages généraux autorisés** : aucun

**Liste des ouvrages spécifiques autorisés** : aucun, **la calculatrice est interdite**

14 candidats ont passé l'épreuve de la leçon en sociologie. Les notes varient entre 5 et 18. La moyenne s'élève à 12,1. L'écart-type est de 3,9.



#### *Principe de l'épreuve*

Les candidats tiraient au sort un sujet parmi l'ensemble des sujets proposés. Les sujets variaient tant par le mode d'entrée (un type de fait social, un sous-champ disciplinaire, une question méthodologique...) que par la formulation (parfois très classique parfois peu classique). L'exposé d'une durée de 20 minutes les années précédentes, a été ramené à 15 minutes, suivi d'une discussion de 15 minutes avec le jury.

#### *Commentaire du jury*

Le jury a été assez satisfait du niveau d'ensemble des prestations proposées, même si les meilleurs candidats cette année étaient sensiblement moins brillants que leurs prédécesseurs, malgré des sujets pour la plupart très classiques. Les candidats sont soucieux de construire leur exposé autour d'une problématique sociologique généralement claire et pertinente qui débouche sur des plans bien annoncés. Les prestations sont donc généralement conformes aux attendus de l'exercice. A noter que si l'on peut se contenter, en introduction, d'annoncer les grandes parties du plan, cela ne dispense pas pour autant les candidats d'organiser, à l'intérieur de ces grandes parties, leur développement en sous-parties logiquement articulées et annoncées au cours de l'exposé.

Les candidats se prêtent au jeu des questions avec sérieux et semblent pour la plupart conscients que cette partie de l'exercice vise avant tout à leur faire compléter ou corriger la première partie de leur prestation. En revanche, le jury a sanctionné les candidats incapables

de se saisir des questions et des propositions du jury pour revenir sur leurs erreurs et les corriger.

La durée de l'exposé a été ramenée à 15 minutes cette année, cependant, 5 candidats sur 14 proposent encore des exposés d'une durée inférieure ou égale à 13 minutes. Ces exposés témoignent en général d'un traitement très superficiel et bien souvent partiel de la question posée. Le jury s'étonne que les termes du sujet ne soient pas systématiquement questionnés et définis par les candidats, lacune à l'origine de gros oublis et d'approches très restrictives des questions posées. Ainsi, « l'école s'est-elle démocratisée ? », sujet relativement classique, n'a donné lieu à aucune interrogation sur la notion de démocratisation, notamment la distinction entre démocratisation et massification scolaire. Ou encore, « Tel père, tel fils ? », traité au seul regard de la transmission du statut professionnel chez les hommes. Un questionnement systématique des termes du sujet et un souci de les distinguer des notions proches ouvriraient pourtant souvent des perspectives de problématisation simples. Plus surprenant encore, ces « oublis » ne proviennent visiblement pas d'une méconnaissance des candidats, puisqu'aux questions, ils sont capables de proposer des définitions et des distinctions tout à fait satisfaisantes, ainsi de la distinction entre les notions d'acculturation, assimilation et intégration.

S'agissant d'une épreuve de spécialité, on rappelle qu'on attend des candidats, non seulement des capacités logiques et formelles de construction et d'argumentation, mais également une culture sociologique et une connaissance du social leur permettant à la fois d'illustrer et de travailler réellement les notions proposées. Cette année encore, trop de candidats négligent de proposer des exemples concrets (contemporains ou historiques) illustrant des concepts ou des théories qu'ils exposent par ailleurs. Comme en épreuve de dossier, les candidats font preuve de connaissances très limitées en sociologie de l'éducation (et même en histoire de l'éducation), notamment concernant les questions de reproduction sociale, pourtant au cœur du programme. De même, les questions d'institutionnalisation de la sociologie semblent étrangères à certains candidats.

Contrairement aux années précédentes, aucun candidat n'a donné au jury l'impression d'utiliser des notions ou de mobiliser des auteurs connus seulement « de nom ». Aucun exposé n'a pourtant laissé deviner une connaissance de première main des auteurs. Le jury apprécie cependant les candidats qui parviennent à étayer leur réflexion à partir de travaux ou de connaissances ne portant pas directement sur le sujet, par exemple un candidat traitant des rapports entre histoire et sociologie, s'est appuyé ingénieusement sur des travaux de sociologie politique pour penser l'existence d'objets communs à la sociologie et à l'histoire. D'une manière générale, le jury ne peut qu'inciter les candidats à faire des ponts entre les disciplines, et au sein de la sociologie, entre les différents champs d'études.

### ***Liste des sujets***

Histoire et sociologie

Le droit : un objet pour la sociologie ?

L'acculturation

Hériter

La manifestation

Les jeunes

Les paradoxes de l'action collective

Déviance et délinquance

Faut-il travailler pour être heureux ?

L'école s'est-elle démocratisée ?

Tel père, tel fils ?

Employés et ouvriers

La famille, une valeur en voie de disparition ?  
L'opinion publique